

Médias

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1980)**

Heft 565

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vingt-cinq détenus qui poursuivent le mouvement reçoivent leur repas en cellule.

Max agit comme prévu: isoler les grévistes, les laisser mijoter dans leur jus aussi longtemps qu'il le faudra, jusqu'à ce qu'ils craquent, les uns après les autres. Moralement, nous nous préparons pour un siège de plusieurs semaines.

RENOYÉS À LA MAISON

A deux heures de l'après-midi, c'est le coup de théâtre. Max annonce leur transfert à Champ-Dollon («où il n'y a pas de cachot, mais peut-être des cellules de réflexion») à quatre objecteurs genevois, sans doute considérés comme les meneurs de la bande. Il est bien connu que les prisonniers de droit commun sont plus proches de la bête que de l'homme, frustes, brutaux, analphabètes... Pierre-Alain est expédié à la prison centrale de Freebourg.

Nous (Jacques, Claude, Jean-Christophe, Robert) sommes totalement pris de court. Nous avons à peine le temps de plier bagage que déjà un fourgon cellulaire nous ramène vers les rives du Léman. Sentiment étrange d'avoir été renvoyés «à la maison» parce que nous n'étions pas sages. A Champ-Dollon, après une interminable traversée des embouteillages de la ville, nous débarquons en touristes (la guitare et les raquettes de badminton sous le bras) au milieu d'une fourmilière de gardiens

MEDIAS

Une petite visite à La Sallaz

Vendredi 16 octobre après-midi dans les bâtiments de la Radio romande à La Sallaz, abondance de visiteurs de marque. A tout seigneur tout honneur, Leo Schürmann d'abord, venu prendre la température des studios à peine remis du jugement du Tribunal fédéral dans l'affaire de la plainte de la FRTA contre «Temps présent». Et ensuite la

bien nerveux qui, ignorant les motifs de notre rapatriement pénitentiaire express, imaginaient déjà voir débarquer les inspirateurs de quelque mutinerie générale... (C'est vrai que le souvenir de certains événements récents ne les a pas encore quittés...) La fouille et les formalités d'entrée s'éternisent.

Par chance, nous nous retrouvons à quatre dans la même cellule. Exit Bellechasse, une autre expérience commence...

Une semaine après les événements, nous ignorons encore tout de la situation actuelle à Bellechasse. Nous n'avons pas encore reçu de nouvelles précises quant au sort réservé à nos camarades restés sur place.

Aucun sentiment de gloriole, nous ne sommes pas des héros; aucun regret non plus: nous n'avons pas le choix des moyens, et nous étions quasiment contraints d'agir. Résultat: pour ainsi dire zéro. Max continuera à envoyer en cellule tous ceux qui refuseront la servilité.

Notre seul espoir (pour l'avenir) demeure: que l'addition de résultats nuls ne finisse par entraîner une modification de l'état (pesant) des choses, dans les prisons comme ailleurs.

Jacques Buffard, Jean-Christophe Fueg, Claude Marthaler, Robert Zimmermann.

Municipalité de Lausanne, le syndic Delamuraz en tête, qui avait demandé à écouter toutes les émissions radiophoniques, flashes y compris, concernant les manifs des derniers samedis dans les rues de la capitale vaudoise. Meticuleux pointage, pesage de l'«objectivité» des journalistes: les soupçons des autorités zurichoises ont fait école, semble-t-il. Il est vrai que l'opération, du point de vue officiel, est de toute façon bénéficiaire: même si on se retire la queue entre les jambes, comme ce fut le cas pour MM. Delamuraz et consorts, on peut espérer que la manœuvre d'intimidation, avec

la perspective d'une plainte éventuelle, pèsera de tout son poids d'autocensure sur les journalistes concernés. Cela dit, trois questions: la radio a-t-elle cédé sur Zurich (après Radio 24 qui s'était pliée au diktat officiel pour des raisons évidentes de publicité et de bon voisinage), la radio a-t-elle cédé sur Lausanne, la jurisprudence est-elle dès lors établie au point qu'il suffira de s'être vaguement senti lésé pour enclencher le travail de recherches des bandes originales? Si oui, face à l'afflux prévisible d'amateurs de tous bords, la radio a-t-elle réservé les studios indispensables à des auditions dans de bonnes conditions? Si oui encore, la question des droits d'auteur a-t-elle été résolue — on pense en particulier à la «tartine» de Lova Golovtchiner qui risque bien de provoquer des files d'attente considérables.

Gaz d'échappement: la presse est au parfum

Réduction des gaz d'échappement: les milieux de l'industrie automobile suisse sont contre, ce à quoi on pouvait s'attendre. Feront-ils pression sur la presse comme sur le «Tages Anzeiger» pour qu'elle s'aligne sur leurs positions? Ils annoncent en tout cas la couleur dans un des derniers numéros du «Touring» (16.10.1980): la réduction envisagée n'est pas seulement pratiquement irréalisable, elle est aussi nuisible sur le plan économique et commercial; nous citons: «(...) Toute une série de marques ne devraient-elles pas disparaître alors du marché suisse (connu jusqu'ici comme un marché de libre concurrence, avec tous les avantages correspondants) et l'automobiliste suisse ne disposerait-il alors plus que d'un «choix» parmi quelques rares modèles de véhicules? ces derniers pourraient alors être offerts à des prix arbitraires.» La liberté du commerce et de l'industrie et ses «avantages» (pour qui?) avant la santé.

Le 31 octobre 1963, il y a jour pour jour dix-sept ans paraissait le numéro 1 de «Domaine Public», alors bi-mensuel, sous la signature du rédacteur responsable André Gavillet.